



communiqué

Date

Pour publication

Le 29 novembre 1990

N° 279

DES MINISTRES CANADIENS SE RENDENT À BRUXELLES POUR DISCUTER DE LA PÊCHE DANS L'ATLANTIQUE NORD-OUEST

Ottawa---Le vendredi 30 novembre 1990, le ministre du Commerce extérieur, M. John C. Crosbie, et le ministre des Pêches et des Océans, M. Bernard Valcourt, rencontreront le vice-président et commissaire aux pêches de la Commission européenne, M. Manuel Marin. Ils discuteront de la pêche excessive à l'extérieur de la zone canadienne de 200 milles et des décisions devant être prises à la réunion que tiendra en décembre le Conseil des ministres des Pêches de la Communauté européenne (CE).

C'est en effet les 19 et 20 décembre que le Conseil des ministres des Pêches de la CE décidera s'il y a lieu pour la Communauté de se conformer aux décisions prises en septembre par l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest (OPANO) en ce qui a trait aux mesures de conservation pour 1991 et, plus particulièrement, aux différents totaux des prises admissibles (TPA). L'OPANO est l'organisation internationale de conservation et de gestion des ressources à laquelle le Canada, la CE et neuf autres pays sont parties contractantes. Elle fixe les contingents et les TPA pour les dix stocks qu'elle gère, à la lumière des avis de son Conseil scientifique, qui se compose de scientifiques des pays membres.

«Lorsque M. Valcourt et moi avons rencontré M. Marin à Ottawa en mai dernier, nos discussions ont si bien avancé que la CE a voté en faveur de plusieurs des contingents et des TPA proposés à la réunion de l'OPANO en septembre, y compris ceux sur la morue 3NO, a déclaré M. Crosbie. M. Valcourt et moi chercherons à faire progresser les choses encore plus, notamment en ce qui a trait à la morue 3L, quand nous rencontrerons M. Marin à Bruxelles le 30 novembre.»

Lors de la réunion de septembre de l'OPANO, pour la première fois depuis 1985, la CE a voté avec la majorité en faveur de décisions portant sur sept des dix stocks de poissons gérés par l'Organisation. On y a aussi proposé de nouvelles mesures visant à améliorer la surveillance et les contrôles dans la zone de l'OPANO et à en éliminer les pêcheries des pays non membres.

«Il faut que tous les membres de l'OPANO en respectent intégralement les décisions de conservation si l'on veut non seulement protéger, mais encore reconstituer les stocks de poissons dans l'Atlantique nord-ouest, a précisé M. Valcourt. Nous espérons qu'à Bruxelles, M. Marin voudra bien convenir qu'une coopération poussée s'impose dans le domaine de la conservation et, plus particulièrement, qu'il faut mettre en oeuvre des mesures de surveillance et de contrôle renforcées pour assurer le respect des contingents.»

Ces dernières années, la CE a souvent utilisé la procédure d'objection de l'OPANO pour refuser les contingents adoptés par les membres de l'Organisation. Comme on doit s'en prévaloir dans les 60 jours suivant une décision, la CE doit signifier ses intentions d'ici le 11 décembre prochain.

Les discussions qui doivent avoir lieu le 30 novembre font suite à des rencontres diplomatiques de haut niveau qu'ont eues le premier ministre Mulroney, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, ainsi que MM. Crosbie et Valcourt, dans le cadre des efforts déployés par le Canada pour faire comprendre aux décideurs de la Communauté européenne le problème que pose la surpêche dans l'Atlantique nord-ouest. Le Canada continue de mettre en relief les graves répercussions environnementales et socio-économiques de la pêche excessive à l'extérieur de la zone de 200 milles, et de presser la CE de se conformer aux décisions prises par l'OPANO à des fins de conservation.

- 30 -

Pour plus amples renseignements, les représentants des médias peuvent communiquer avec :

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874

ou

Bonnie Mewdell
Communications Ministère des Pêches et des Océans